

Toulouse, le 5 octobre 2022

Objet : Réponse favorable à votre demande de financement dans le cadre de l'appel
« Appui à l'organisation d'ateliers thématiques 2022 » de la MUFRA MEX.

Chers collègues,

Dans le cadre de l'appel « Appui à l'organisation d'ateliers thématiques 2022 » vous avez sollicité un financement auprès de la MUFRA MEX.

Après examen de votre candidature selon la procédure d'évaluation en vigueur, j'ai le plaisir de vous informer que votre projet a été retenu pour un montant de 3 000€.

Cette subvention sera versée en une fois à l'une des institutions de rattachement des coordonnateurs suite à la signature de la convention entre cette dernière et la MUFRA MEX et la présentation d'une facture du montant correspondant.

Par ailleurs, les coordonnateurs s'engagent à :

- 1) fournir à la MUFRA MEX un rapport final de l'atelier thématique incluant le budget des dépenses ;
- 2) nommer dans ses mentions légales la MUFRA MEX en qualité de financeur ;
- 3) faire apparaître le logo de la MUFRA MEX pour tout texte publicitaire ou autre faisant référence à l'atelier thématique et au projet associé ;
- 4) informer la MUFRA MEX de l'ensemble des étapes jusqu'à la tenue de l'atelier thématique ;
- 5) inviter la MUFRA MEX à assister à l'atelier thématique.

Quant à la MUFRA MEX, elle s'engage à relayer via ses canaux de communication, toutes les informations relatives à la tenue de l'atelier thématique et de le valoriser par les moyens qui sont les siens.

Bien cordialement,

Dra. Sonia V. Rose
Professeur des universités
Directrice
Maison Universitaire Franco-Mexicaine (MESR/SEP)

